

Posté par: formations-concours

Publiée le : 9/7/2008 9:04:11

Plus communément appelé concours **d'ATSEM**.
pour se présenter au concours :

Conditions requises

Être titulaire du CAP petite enfance
ou
Être ayant élevé ou élevé 3 enfants
et
Être posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un pays de l'Union Européenne

Métier : Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles participent à la communauté éducative.

Concours :

Epreuve d'admissibilité

Questionnaire à choix multiples portant sur des notions complémentaires relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales, ainsi qu'à la compréhension de consignes complémentaires d'hygiène et de sécurité, dans le cadre de l'exercice des missions du cadre d'emplois des A.T.S.E.M.

(durée : quarante-cinq minutes).

Peuvent être seuls autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

Epreuve d'admission

Entretien avec le jury permettant d'appréhender la motivation du candidat et son aptitude à exercer les missions incomptant au cadre d'emplois des A.T.S.E.M. (durée : quinze minutes).